

Edito



Il est aujourd'hui, plus que jamais, nécessaire de renforcer la place du citoyen dans le processus de décision publique dans cette période de défiance générale vis-à-vis des institutions et de la parole publique, mais aussi vis-à-vis des experts et parfois de la science.

C'est l'objet des 21 chantiers que la Commission nationale du débat public a décidé de lancer. Il s'agit de développer la culture du débat public et de renforcer la confiance des citoyens.

Dans ce cadre, la CNDP organise un colloque les 16 et 17 juin 2014, à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette : « **Le citoyen et la décision publique. Enjeux de légitimité et d'efficacité** ». Réservez dès à présent ces dates !



Christian LEYRIT,
Président de la CNDP

Présentation des 21 chantiers

Les 21 chantiers de la CNDP, qui constituent sa feuille de route, ont pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

1. Affirmer l'indépendance de la CNDP vis-à-vis des maîtres d'ouvrage et réduire les coûts.
2. Garantir la neutralité et l'impartialité des commissions du débat public, diversifier et former les équipes.
3. Diversifier les modes d'expression du public et mettre en œuvre des méthodes d'évaluation.
4. Développer les échanges et les partenariats afin de renforcer la culture du débat public : devenir une référence pour tous les acteurs.
5. Développer les échanges et les coopérations à l'international et devenir un centre de ressources.
6. Développer une action de sensibilisation à la participation du public en direction des futurs managers et maîtres d'ouvrage.
7. Renforcer la visibilité et l'image de la CNDP.
8. Proposer des évolutions relatives aux missions et au champ d'action de la CNDP.

Retrouvez [ici](#) le détail de ces 21 chantiers.

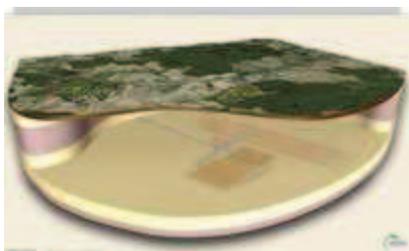


Les suites des débats publics



Décisions suite aux débats publics sur les parcs éoliens en mer :

Les 15 novembre 2013 et 12 décembre 2013, les maîtres d'ouvrage des quatre débats publics ayant récemment eu lieu sur des projets de parcs éoliens en mer, à [Fécamp](#), [Courseulles-sur-Mer](#), [Saint Nazaire](#) (consortium EDF Energies Nouvelles) et [Saint Brieuc](#) (consortium Iberdrola), ont fait connaître leur décision de poursuivre ces projets. Ces décisions prennent en compte les apports des débats et énumèrent les mesures qui seront prises pour poursuivre les concertations et permettre l'intégration des projets dans le contexte local : actions environnementales, concernant l'emploi et le tourisme, permanences, réunions avec le public et les parties prenantes. Le site de Courseulles-sur-Mer fera l'objet de mesures permettant de préserver son caractère historique et mémoriel.



Débat public Cigeo - Conférence de citoyens :

La CNDP a décidé d'organiser une [conférence de citoyens](#) sur le projet de Centre de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse / Haute Marne. La conférence de citoyens est un processus par lequel une vingtaine de personnes, présentant une diversité géographique et sociodémographique suffisante pour garantir une diversité des points de vue, sont amenées à formuler un avis argumenté à l'issue d'une formation contradictoire qui se tiendra sur deux week-ends. Cet avis sera diffusé au maître d'ouvrage, au gouvernement et aux parties prenantes. Un comité de pilotage indépendant est chargé de la constitution du panel de citoyens et de l'organisation de la formation. Un comité d'évaluation composé d'universitaires spécialistes du débat public est chargé d'évaluer l'ensemble du dispositif.



Les débats en cours



Projets Arc lyonnais - Val de Saône :

Le [débat public](#) sur les projets de canalisation de transports de gaz naturel, dont le maître d'ouvrage est GRTgaz, s'achèvera le 18 décembre 2013. Dix-neuf réunions publiques se ont été tenues dans sept départements. La commission particulière et la CNDP disposent de 2 mois pour établir respectivement le compte-rendu et le bilan du débat.



Projet de grand stade de rugby :

Le 17 octobre 2013, la CNDP a nommé Jacques ARCHIMBAUD, par ailleurs vice-président de la Commission nationale, président de la Commission particulière chargée d'organiser le [débat public](#) sur ce projet porté par la Fédération Française de Rugby et plusieurs collectivités de l'Essonne. Le débat s'est ouvert le 28 novembre et se poursuivra jusqu'au 21 février 2014. Trois réunions publiques se sont déjà tenues, dont deux ont été diffusées en direct. Il est également possible de participer en posant des questions sur les comptes [Twitter](#) et [Facebook](#) de la Commission particulière.



Les futurs débats et concertations



Europacity :

Le 2 octobre 2013, la CNDP a [décidé](#) d'organiser un débat public sur ce projet de réalisation d'un complexe commercial, sportif et culturel situé dans le triangle de Gonesse (Val d'Oise), et dont le maître d'ouvrage est la société Alliages et Territoires, filiale du groupe Auchan. Le 6 décembre, la CNDP a [nommé Claude BEVRAN](#) présidente de la Commission particulière du débat public. Sur sa proposition, la CNDP a [désigné les membres](#) qui composent cette commission.



Contournement Est de Rouen :

Par lettre du 18 septembre 2013, le Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche a saisi la CNDP de ce projet qui consiste en un contournement routier à l'Est de l'agglomération de Rouen par une voie express 2x2 voies de 27 km.

Ce projet a déjà fait l'objet d'un débat public en 2005 et figure aujourd'hui dans les priorités du rapport « mobilité 21 ». La CNDP a donc estimé qu'un débat public portant sur son opportunité n'avait plus lieu d'être. Elle a dès lors recommandé au Ministère de relancer une concertation avec le public sous l'égide d'un garant. Le 4 décembre, la CNDP a [nommé Michel GAILLARD](#) garant de cette concertation.



Saisine irrecevable



Projet d'extension de l'aéroport d'Orly :

Le 21 novembre 2013, le maire de Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne) a saisi la CNDP du projet de nouvelle aérogare d'Orly, dont l'objectif est d'accroître le trafic aérien pour un montant de 450 M€. Le 4 décembre, la CNDP a rappelé que dans le domaine aéroportuaire, seules les créations ou extensions d'infrastructures de pistes entrent dans le champ de ses compétences (art. R. 121-1 du code de l'environnement). Tout en regrettant que des aménagements de ce type ne puissent faire l'objet de débat public en l'état actuel du droit, la CNDP n'a pu que [considérer comme irrecevable cette saisine](#).



PUBLICATIONS - MANIFESTATIONS



Publications

▶ Le rapport du Conseil National du Numérique «[Citoyens d'une société numérique - Accès, Littérature, Médiations, Pouvoir d'agir: pour une nouvelle politique d'inclusion](#)» invite la CNDP à développer les outils numériques dans le cadre de ses débats publics.

▶ Le 4ème numéro de la revue [Parole publique](#) intègre un dossier spécial «Concertation, débat public, codécision : la démocratie participative, jusqu'où ?». Christian LEYRIT, président de la CNDP et Laurence MONNOYER-SMITH, vice-présidente, signent 2 articles de ce numéro.

▶ Le dernier numéro de [Participations](#), revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté, est paru sur le thème «Critique de la participation et gouvernementalité».

▶ Le rapport d'étude «[Maîtriser l'évaluation des impacts environnementaux dans les projets d'infrastructures de transport : quels enseignements tirer des pratiques européennes ?](#)», rédigé par Sonia BROEZ pour l'association TDIE, vise à identifier comment améliorer les processus de concertation et d'évaluation environnementale des projets d'infrastructures dans l'optique d'en améliorer le déroulement.

▶ L'ouvrage [Savoirs citoyens et démocratie urbaine](#), sous la direction



Manifestations, congrès...

Colloque international : réservez la date !

Les 16 et 17 juin 2014, la CNDP organise un colloque international à la Cité des Sciences et de l'Industrie sur le thème du débat public et de la participation des citoyens. Réservez ces dates dès à présent dans votre agenda.

▶ Christian LEYRIT, président de la CNDP et Laurence MONNOYER-SMITH, vice-présidente, sont intervenus aux [9èmes rencontres de l'association Décider ensemble](#) le 18 novembre 2013 sur le thème «Concertation et controverses sociotechniques». Téléchargez les interventions du [président](#) et de la [vice-présidente](#).

▶ La Conférence Nationale de Santé organisait le 2 décembre un débat intitulé «[Les jeunes et la santé : comment être plus solidaire ?](#)» sur la base d'un travail collaboratif de 22 jeunes. Ce débat a reçu l'appui méthodologique de la CNDP dans le cadre de sa mission de conseil visant à favoriser et développer la concertation avec le public.

▶ Le 17 décembre, Laurence MONNOYER-SMITH interviendra au colloque «[Alerte, expertise et démocratie](#)» de la fondation Sciences Citoyennes, dans une table ronde intitulée «Au-delà de la consultation et de la concertation : la participation».

d'Agnès DEBOULET et Héloïse NEZ (Presses Universitaires de Rennes, collection Res Publica, mars 2013), analyse la spécificité des savoirs citoyens et leur apport dans la gouvernance urbaine.

▶ L'ouvrage de Guillaume GOURGUES [Les politiques de démocratie participative](#) (Presses Universitaires de Grenoble, collection Libre cours, mai 2013) présente les enjeux et l'histoire de la participation publique et propose une grille d'évaluation des dispositifs participatifs.

▶ La 15ème cérémonie de remise des [Labels Ville Internet](#) se tiendra le 19 février 2014 dans les salons de l'hôtel de ville de Paris. Un grand débat aura notamment lieu sur le thème «Démocratie ouverte : citoyenneté active et communication publique».

Crédits photo : Fotolia, Andra, FFR, Europacity

ÉDITION

Directeur de la publication : Christian LEYRIT, président de la CNDP

La loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations transmises. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant à exercer auprès de la CNDP. Sauf opposition écrite de votre part, ces informations pourront être communiquées à des tiers dans le strict cadre des missions de l'Établissement.

Suivez-nous



S'abonner à la lettre d'information



Copyright© 2013 CNDP, Tous droits réservés.

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit à la liste de diffusion de la CNDP.

Si vous souhaitez vous désabonner, [cliquez ici](#)

Commission nationale du débat public
244, Boulevard Saint-Germain
75007 Paris
France